



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réunion de législateurs, de représentants de la société civile et d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes

**Les défis de l'Internet : gouvernance et dimensions éthiques de la société de l'information
– Vers un programme d'action intégré pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

Déclaration de Saint-Domingue

**Saint-Domingue, République dominicaine
26-27 novembre 2015**

Préambule

Nous, participants à la Réunion de législateurs, de représentants de la société civile et d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes sur le thème « Les défis de l'Internet : gouvernance et dimensions éthiques de la société de l'information – Vers un programme d'action intégré pour l'Amérique latine et les Caraïbes », organisée par l'UNESCO en coopération avec le Ministère des politiques d'intégration régionale de la République dominicaine, l'Institut dominicain des télécommunications (INDOTEL), la Commission nationale dominicaine pour l'UNESCO et la *Oficina Presidencial de Tecnologías de la Información y la Comunicación* (OPTIC), et tenue à Saint-Domingue (République dominicaine), les 26 et 27 novembre 2015,

Considérant les accords, décisions, déclarations, recommandations et conclusions issus :

- des première et seconde phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenues respectivement à Genève (Suisse) du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005 ;
- de la première Conférence régionale d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'infoéthique dans le cyberspace, tenue à Saint-Domingue (République dominicaine) du 6 au 9 décembre 2006 ;
- de la première Conférence régionale du Programme Information pour tous (PIPT) à l'intention des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes sur le thème « Édifier des sociétés du savoir aux Caraïbes », organisée à Saint-Georges (Grenade) du 15 au 17 juin 2011 ;
- du Code d'éthique pour la société de l'information, adopté par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) et dont la Conférence générale de l'UNESCO a pris note à sa 36^e session en 2011 ;
- de la Conférence internationale de l'UNESCO « InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future », organisée afin de présenter la version finale de l'étude exhaustive sur l'Internet intitulée « Des clés pour la promotion de sociétés du savoir

inclusives – Accès à l'information et au savoir, liberté d'expression, respect de la vie privée et éthique sur un Internet mondial », à Paris (France) du 3 au 5 mars 2015 ;

- de la cinquième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Mexico (Mexique) du 5 au 7 août 2015, ainsi que de la stratégie numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC2018) approuvée dans le cadre de ladite conférence ;
- de la première Conférence UNESCO/OECO sur les dimensions éthiques de la société de l'information et la vie privée sur l'Internet, tenue à Basseterre (Saint-Kitts-et-Nevis), les 23 et 24 septembre 2015 ;

Affirmant que la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre un ensemble de valeurs et de principes éthiques sur lesquels doivent se fonder les options, les pratiques et les prises de décisions, et que les droits qui s'appliquent hors ligne doivent être protégés en ligne, conformément à la résolution A/HRC/RES/26/13 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et, entre autres, à la résolution 68/167 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique,

Tenant compte du processus de consultation mené dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies avec des acteurs du secteur privé, la société civile, la communauté technologique et les gouvernements en vue de la réunion d'examen SMSI + 10, avec pour point d'orgue un Panel de haut niveau rassemblant les gouvernements les 15 et 16 décembre 2015,

Considérant la nécessité de continuer à développer la société de l'information et du savoir dans notre région, en accordant une attention particulière aux petits États insulaires en développement (PEID),

Convaincus de l'intérêt d'une entente mutuelle pour parvenir au respect des droits de l'homme, à la pleine participation de chacun et de chacune, à la paix dans le monde, au progrès durable et au développement du potentiel de chaque individu et de chaque société grâce à la réduction de la fracture numérique,

1. *Reconnaissons* que l'Internet et les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent de nouvelles possibilités d'améliorer l'accès à l'information et au savoir ainsi que leur appropriation par les individus, en tant qu'éléments nécessaires à un développement humain durable, et qu'il faut pour y parvenir, instaurer un environnement propice à l'élaboration de politiques publiques pour des sociétés de l'information et du savoir inclusives, développer les capacités humaines par l'éducation et favoriser des sociétés démocratiques à travers la participation, la collaboration et l'innovation, ainsi que des infrastructures ;
2. *Formulons la recommandation* selon laquelle la stabilité du cyberspace et l'accès aux TIC sont indispensables à l'inclusion et au développement durable, et requièrent un usage responsable et des actions collaboratives entre les divers utilisateurs et les parties prenantes, ainsi que des systèmes conçus pour assurer la sauvegarde et le respect des libertés et droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et le respect de la vie privée ;
3. *Reconnaissons* que les TIC et innovations ne sont pas nécessairement sans incidences et que, si l'on ne prête pas attention à l'usage qui en est fait et à leurs applications, elles peuvent donner lieu à des transformations sociales susceptibles d'accroître et d'exacerber les inégalités existantes, créant ainsi de nouvelles formes de tensions, de désavantages, d'iniquités et d'exclusion ;
4. *Considérons* que, pour que les processus d'intégration régionale deviennent des mécanismes efficaces permettant d'améliorer la qualité de vie, de réduire au minimum la pauvreté et d'édifier des sociétés inclusives, notamment au profit des plus démunis et des pans entiers de la

population qui souffrent des inégalités, nombreux dans la région, les programmes destinés à renforcer les TIC ont un rôle incontournable à jouer pour parvenir à un progrès économique, social et humain équitable, dans le cadre du développement durable ; l'intégration régionale ne peut réussir que si la société de l'information et du savoir lui offre la possibilité de concrétiser les objectifs d'unité et d'intégration de l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes ;

5. *Prenons l'engagement* de promouvoir des politiques de l'information et de la communication qui améliorent l'accès, sur la base de principes de gouvernance garantissant l'ouverture, la transparence, la responsabilité, le multilinguisme, l'inclusion, l'égalité des genres et la participation citoyenne, y compris celle des jeunes, des personnes handicapées et des groupes vulnérables et marginalisés ;

6. *Prenons en outre l'engagement* de mettre à profit l'Internet et les TIC comme outils favorisant l'édification de sociétés de l'information et du savoir ouvertes, inclusives et justes.

À ces fins, nous sommes convenus des actions ci-après :

- Défendre, au moyen de mécanismes régionaux et/ou nationaux (politiques et cadres réglementaires), le concept d'universalité de l'Internet, tel que défini dans la déclaration finale de la Conférence « InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future » approuvée par l'UNESCO, afin de promouvoir un Internet fondé sur les droits de l'homme, les principes d'ouverture et d'accessibilité, et la participation d'acteurs multiples ;
- Promouvoir une harmonisation normative régionale et/ou nationale en ce qui concerne l'Internet ;
- Améliorer les processus et structures destinés à promouvoir les efforts d'intégration régionale dans le domaine des TIC et de l'Internet, notamment l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre acteurs concernés ;
- Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir par des mesures incitatives visant à élargir l'accès aux contenus du domaine public, en veillant à ce que chaque citoyen puisse bénéficier du développement des TIC ;
- Recommander aux États de promouvoir une coopération mutuelle en vue de l'élaboration de politiques d'accès à l'Internet pour les pays insulaires ou enclavés ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies relatives à l'information et aux sociétés de l'information et du savoir en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable énoncés dans le plan d'action « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/1 ;
- Encourager le développement des capacités, notamment la maîtrise du numérique, en vue de l'acquisition, par toutes les parties prenantes, de nouvelles compétences, qualifications et aptitudes ;
- Soutenir la recherche afin de déceler les nouvelles tendances et élaborer des politiques fondées sur l'expérience.

Nous, participants à la présente Réunion, exprimons notre sincère gratitude au Gouvernement de la République dominicaine et à l'UNESCO pour la préparation et l'organisation de cette réunion. Nous appelons par ailleurs l'UNESCO à soutenir, à travers son Programme Information pour tous (PIPT), les efforts de suivi destinés à renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale, ainsi que l'échange d'expériences, la recherche, le développement des capacités,

l'harmonisation des stratégies et l'élaboration de politiques publiques visant à consolider les sociétés de l'information et du savoir dans la région.

Déclaration adoptée le 27 novembre 2015 à Saint-Domingue (République dominicaine).